

PUBLIVIGILÉTIC



La Lettre du GRAS N° 132

For traduction, you can use [Firefox](#)

Sommaire:

A. PUBLIVIGILANCE:

- **A.1. Disponibilité des médicaments:**
 - [Pénurie de médicaments dans nos pharmacies: une stratégie économique des "big pharma" ?](#) p.2
- **A.2. Prix des médicaments:**
 - [Un calculateur de prix juste pour les médicaments:](#) p.2
- **A.3. Développement durable et santé:** p.4
- **A.4. Allaitement:**
 - [Les fortifiants pour prématurés à base de lait maternel décriés:](#) p.4
- **A.5. Timidité de la pharmacovigilance belge:**
 - [Acides gras oméga-3: plus d'inconvénients que d'avantages ?](#) p.5
 - [Paxlovid \(nirmatrelvir/ritonavir\): ! interactions médicamenteuses](#) p.6
- **A.6. Ethique:**
 - [ACTION N° 201: Accréditation des formations médicales et éthique: interpellation de l'INAMI \(10/2023\)](#) p.6
- **A.7. Esprit critique:**
 - [Alerte n° 204: Que se cache-t-il derrière la « campagne de sensibilisation au zona » ?](#) p.7
 - [Journée de l'esprit critique:](#) p.8
 - [Tenir bon face aux influences : une exigence de santé publique](#) p.9

B. EPINGLE :

- [L'UE adopte une directive contre les procédures bâillons](#) p.10

C. ÉCHOS DE TERRAIN : - Un aérosol doseur = 280 km en voiture p.11

D. BRÈVES : p.11

E. OUTILS DE LECTURE CRITIQUE:

- [Alzheimer:un guide des interventions non médicamenteuses](#) p.12
- [Des essais non comparatifs comme essais pivots pour l'AMM](#) p.12

Qui sommes-nous ?

Le GRAS est un réseau de veille éthique qui regroupe des professionnels de la santé soucieux de promouvoir une médecine indépendante et de bonnes pratiques de soins. Ses membres exercent, entre autres, la PUBLIVIGILANCE® au travers d'alertes et d'actions auxquelles cette lettre d'information fait écho.

A. PUBLIVIGILANCE :

des nouvelles de nos campagnes

A.1. DISPONIBILITE DES MEDICAMENTS: Voir étiquette "[Indisponibilité](#)" sur le site du GRAS

[RTBF Actus "On n'est pas des pigeons" 20 mars 2024:](#)

Pénurie de médicaments dans nos pharmacies : une stratégie économique des "big pharma" ?

A.2. PRIX DES MEDICAMENTS: Voir étiquette "[prix](#)" sur le site du GRAS

« Nouveaux médicaments: pourquoi tant d'incertitudes quant à leur valeur ajoutée, pourquoi des prix exorbitants ? »

Suite à notre rencontre virtuelle autour de ce thème ce JEUDI 22 FEVRIER 2024 de 20H30 à 22H30, voici quelques informations complémentaires:

L'enregistrement de la rencontre est disponible [ICI](#) ainsi que les diapos en PDF de [ML Lambert](#) et [Anne Hendrickx](#)

Un CALCULATEUR de PRIX JUSTE pour les médicaments: [ICI](#)

Cet outil est la version française du [calculateur](#) développé par l'Association internationale de la mutualité (AIM) sur base du modèle de prix juste (Fair price) pour les médicaments, développé en étroite collaboration avec Solidaris. Le calculateur est la transcription pratique du modèle AIM de prix européen conçu en réaction aux prix excessifs des nouveaux médicaments, et utilise les hypothèses et paramètres de ce [modèle](#). Le calculateur a été conçu pour aider les acteurs et décideurs de la santé à calculer un prix JUSTE pour des médicaments nouveaux ou avec de nouvelles indications. Le modèle utilisé propose la fixation d'un prix européen unique, nécessitant une collaboration étroite entre européens, mais le prix calculé peut être utilisé comme base objective et équitable de comparaison avec le prix payé en Belgique et comme source de réflexion sur la transparence et sur un nouvel équilibre des forces possible dans la fixation des prix des médicaments.

Solidaris, mutuelle socialiste belge, a recueilli plus de 55 000 signatures lors de sa pétition pour un juste prix des médicaments en Belgique, ce qui lui permet d'être entendue en commission santé du Parlement et de promouvoir leur [proposition de loi](#) pour mieux objectiver le prix des médicaments.

Voir leur dossier consacré à ce thème:

[Des surprofits financés par l'argent public](#)

[La Belgique dans le noir](#)

[Un système mal conçu](#)

[La solution existe !](#)

[Film documentaire](#)

En 2019, la petite Pia, âgée de seulement trois mois et atteinte d'une maladie rare au pronostic sombre, a vu ses parents être obligés de lancer une campagne de collecte de fonds pour payer son traitement. Ce dernier a coûté la somme astronomique de deux millions d'euros. Cette histoire soulève la question cruciale: comment en arrive-t-on à des coûts aussi exorbitants pour des médicaments essentiels?

Ce documentaire entraîne les téléspectateurs au cœur de l'industrie pharmaceutique pour révéler les pratiques de surfacturation utilisées par les entreprises pour faire exploser leurs prix. Des experts exposent les mécanismes de la surfacturation et mettent en évidence le rapport de force

inégal entre la sécurité sociale, qui cherche à fournir des traitements utiles aux patients belges, et les entreprises pharmaceutiques qui cherchent à maximiser leurs profits, quelles que soient les conséquences pour les patients.

Une étude publiée dans le [British Medical Journal \(2024\)](#) conclut que les médicaments utilisés en oncologie, très chers et sans valeur ajoutée démontrée, pèsent lourd sur les systèmes de santé.

Pour les médicaments utilisés en oncologie mis sur le marché entre 1995 et 2020, 41% (!) des évaluations indépendantes faites lors de la mise sur le marché ont conclu à une absence de valeur ajoutée, ou à l'impossibilité de se prononcer sur cette valeur ajoutée. Par ailleurs, cette étude a calculé que le temps médian de retour sur investissement des firmes pharmaceutiques était de 3 ans (donc dans la moitié des cas, l'argent investi dans la recherche et le développement était récupéré en moins de 3 ans).

Ce qui contredit l'argument de l'industrie qui affirme que le développement d'un médicament coûte très cher et que cela justifie donc des prix très élevés.

A.3.DÉVELOPPEMENT DURABLE et SANTE : Voir étiquette "[développement durable](#)" sur le site du GRAS

[Dr Coquelicot](#) (SSMG) dans une lettre ouverte dénonce le soutien apporté par la présidence belge aux industriels de la chimie et autres industries énergivores : *“Un événement à huis clos réunissant industriels de la chimie et autres acteurs industriels fortement énergivores (ciment, acier, métallurgie...) d'une part et dirigeants politiques de haut niveau d'autre part, au sein même de l'usine chimique de BASF à Anvers, plus gros site de production chimique du pays...”* Lettre co-signée par de nombreuses ONG belges et européennes.

A.4. ALLAITEMENT: Voir étiquette "[allaitement](#)" et "[alimentation des nourrissons](#)" le site du GRAS

Les fortifiants pour prématurés à base de lait maternel décriés:

Fait très rare, le Conseil supérieur de la santé, dans son récent [Avis 9751](#), s'oppose à la commercialisation en Belgique de ces produits venus des Etats-Unis et censés venir en aide aux prématurés. Éthiquement contestables – le lait est acheté aux mamans – et coûteux, ces compléments n'apportent pas de réels bénéfices pour la santé des bébés.

*Le Conseil Supérieur de la Santé **ne soutient pas** la commercialisation des denrées alimentaires destinées à des fins médicales spéciales ([FSMPs](#)) contenant du lait maternel destinés aux prématurés de (très) faible poids de naissance. Cet avis se fonde sur plusieurs considérations :*

- *il n'est pas démontré que ces produits permettent de satisfaire les besoins élevés du prématuré,*
- *ils n'offrent pas d'avantage pour réduire la mortalité et la morbidité par rapport aux FMSPs similaires à base de lait de vache,*
- *de plus, ils pourraient même réduire les avantages du lait maternel cru,*
- *en outre, il n'existe pas d'études cliniques satisfaisantes démontrant la tolérance de ces FSMPs,*
- *ils entraînent des coûts financiers supplémentaires,*
- *enfin, si les mères peuvent être rémunérées pour le don de leur lait, cela peut entraîner des conflits entre le bien-être de leur enfant et les besoins socio-économiques de la famille.*

A.5. TIMIDITE DE LA PHARMACOVIGILANCE BELGE:

Voir étiquette "[pharmacovigilance](#)" sur le site du GRAS

Acides gras oméga-3: plus d'inconvénients que d'avantages ?

Diverses méta-analyses montrent un risque accru de fibrillation auriculaire (FA) lors de l'utilisation de préparations à base d'acides gras oméga-3. Par conséquent, l'Agence européenne des médicaments (EMA) a décidé d'ajouter la FA parmi les effets indésirables fréquents (1-10 %) dans les RCP des médicaments à base d'acides gras oméga-3.

En ce qui concerne l'efficacité des compléments d'acides gras oméga-3 dans le cadre de la prévention cardio-vasculaire, 2 grandes études négatives complémentaires ont été publiées ces dernières années.

[Weekly Folia](#) MARS 2024 | SEMAINE 9

Après une nouvelle évaluation de la balance bénéfice-risque, le CBIP maintient sa position: sur base des preuves actuellement disponibles, les

compléments d'acides gras oméga-3 actuellement disponibles en Belgique n'ont pas leur place en prévention primaire et secondaire des maladies cardio-vasculaires.

NDLR: Dès lors pourquoi maintenir sur le marché l'[OMACOR](#) (Acides gras oméga-3 (DHA+EPA)) ?

Paxlovid (nirmatrelvir/ritonavir) : rappel des interactions médicamenteuses avec certains immunosuppresseurs, notamment le tacrolimus, pouvant être fatales (Mars 2024)

Des signalements de cas graves, fatals pour certains, résultant d'interactions médicamenteuses entre PAXLOVID et des immunosuppresseurs (notamment le tacrolimus) ont conduit le Comité d'Evaluation des Risques en Pharmacovigilance (PRAC) à prendre la décision d'alerter les professionnels de santé concernés et de rappeler les recommandations à suivre pour limiter ce risque d'interactions. Voir les détails [ICI](#)

A.6. ETHIQUE: Voir étiquette "[éthique](#)" sur le site du GRAS

ACTION N° 201: Accréditation des formations médicales et éthique: interpellation de l'INAMI (10/2023)

Les séances de formation continue des médecins sont souvent sponsorisées par l'industrie pharmaceutique qui en profite pour promouvoir ses produits. Ces formations doivent être reconnues par l'INAMI pour que les médecins puissent obtenir des points d'accréditation. L'INAMI via son accréditation ne [s'en émeut guère](#), même si les GLEM (Groupes Locaux d'Évaluation Médicale, autre procédure nécessaire pour maintenir son accréditation) sont [tenus de ne pas être sponsorisés](#)...De plus, l'accréditation en éthique et économie de la santé est accordée aussi à des formations visant à optimiser la situation fiscale de médecins par la création de sociétés. Ce type d'accréditation nous apparaît contraire aux [critères de reconnaissance en « éthique et économie de la santé »](#) tels que retenus par l'INAMI. Le GRAS a écrit au comité d'accréditation pour lui demander de préciser sa politique en la matière avec quelques exemples à la clé. Il s'agit plus à nos yeux d'une "accréditation en économie pour les médecins".

Dans un premier temps la fonctionnaire référente de l'INAMI a refusé de transmettre notre lettre au comité d'accréditation puis a nié le problème malgré les 2 exemples transmis. Sur injonction du cabinet du ministre fédéral

de la santé Frank Vandenbroucke demandant à l'INAMI de nous répondre en son nom propre, l'INAMI nous a enfin transmis en date du 5/03/2024 la réponse du cabinet sans prendre position elle-même ni reconnaître ses manquements: "Les formations sont évaluées par les comités paritaires et le groupe de travail Ethique et économie en ce qui concerne leur contenu. Le titre de l'activité n'est pas toujours révélateur du contenu de l'activité. Les comités paritaires prendront action si erreur. Les séances d'information sur la création de société ne sont en effet pas accréditables."

Pourtant quoi de plus explicite que les intitulés de présentation de ces formations accréditées "Code des sociétés et la société comme moteur privé de votre patrimoine privé" et "L'exercice de la profession médicale en société, de la constitution à la clôture" !

A.7. Esprit critique: Voir étiquette "[critique](#)" sur le site du GRAS

Alerte n° 204: Que se cache-t-il derrière la « campagne de sensibilisation au zona » ?

Plusieurs quotidiens, dont [Le Soir](#) , [La Libre Belgique](#) ainsi que la – – la presse spécialisée [Le spécialiste.be](#)... se font le 27 février 2024 l'écho d'une « semaine de sensibilisation au zona ». Témoignages de patients, interviews de cliniciens qui estiment que « les formes graves sont plus fréquentes qu'on ne pense » et qui plaident pour « promouvoir des méthodes de prévention efficace » ou appellent « à un remboursement généralisé du vaccin.... pour toutes les personnes à risque, y compris les plus de 60 ans, ce qui n'est pas le cas maintenant »...

L'origine de cette « campagne de sensibilisation » ? Une opération conjointe de la Société Belge de Gériatrie et de Gérontologie (BVGG-SBGG), la Société belge de la douleur (BPS), et Pijnpunt vzw avec conférence de presse et communiqué de presse indiquant un sponsoring de GSK. (Voir le [communiqué de presse en néerlandais](#) sur le site de la BPS – nous n'avons pas trouvé la version française).

Les « campagnes de sensibilisation à des « maladies sous diagnostiquées » , orchestrées par une industrie peu reconnue pour son souci de santé publique, sont identifiées de longue date dans la littérature médicale scientifique de qualité ([British Medical Journal, 2006](#)) comme une stratégie de marketing

d'une firme à la recherche de nouveaux clients. Un exemple récent en est la « [campagne de sensibilisation au cholestérol](#) ».

GSK est le fabricant du Shingrix®, un vaccin contre le zona, lequel n'est pas remboursé par l'INAMI.

Qu'en dit le KCE, dans son [rapport sur le sujet](#) en 2022 ? Le prix de ce vaccin (2 doses, 170€ chacune) est trop élevé par rapport au bénéfice que l'on peut en attendre. Si elle était remboursée, cette vaccination coûterait environ 602 millions d'euros la première année, suivis de 23 millions d'euros par an par la suite. Des dépenses aussi lourdes peuvent-elles être justifiées pour une maladie qui reste relativement bénigne pour la plupart des gens ? Si 10 000 personnes âgées de 60 ans ou plus étaient vaccinées aujourd'hui, 77 cas de zona par an pourraient être évités dans les années à venir, ainsi que 10 à 12 cas de névralgie post-herpétique (la forme grave).

D'où l'intérêt d'une « semaine de sensibilisation »... Nous déplorons ici le sponsoring de sociétés scientifiques respectables qui avalisent ainsi l'agenda (à peine) caché d'une firme pharmaceutique, et plaidons pour une presse grand public de qualité, plus critique, qui aurait pu par exemple, citer en parallèle de ses articles sur « la semaine de sensibilisation au zona » les conclusions du rapport KCE

COMMUNIQUE DE PRESSE Du GRAS ASBL du 1/03/24

Journée de l'esprit critique:



**Mardi
2 avril
2024**

Venez affiner votre esprit critique !

**Journée de l'
Esprit Critique
en Santé**

Ateliers
en présentiel dans les facultés
participantes

Webinaires
accessibles en distanciel

Inscription gratuite
Retrouvez le formulaire d'inscription, le
programme, les articles en cours de
publication... En scannant le QR code !

ou www.jecsante.fr

Cette année, la journée de l'esprit critique organisée par des étudiants français en santé aura lieu le mardi 2 avril 2024. Une partie présentielle et deux conférences en ligne pour tous. A ce stade, les villes de Brest, Créteil, Rennes et Nice se sont manifestées pour un événement local. Certaines activités seront retransmises online, voici le lien vers la [boîte à outil](#)

Tenir bon face aux influences : une exigence de santé publique

Lors de la remise du Prix Prescrire 2023, le 5 octobre 2023, une conférence-débat accompagnait l'événement, sur ce thème.

Dans les domaines des produits de santé et de l'agroalimentaire, les intérêts financiers sont considérables, et les acteurs économiques développent des stratégies d'influence puissantes, à tous les niveaux de la société, pour développer leurs ventes. Les professionnels de santé sont des cibles d'influences industrielles en tant que prescripteurs de produits de santé ou conseillers en matière d'alimentation. Comment les professionnels de santé peuvent-ils se libérer des influences industrielles et défendre les intérêts des patients et des consommateurs contre des influences nuisibles à la santé ?

Autour des interventions de Irène Frachon, pneumologue au CHU de Brest et lanceuse d'alerte dans le désastre du Mediator°, qui explique les pressions dont elle a fait l'objet. Serge Hercberg, médecin nutritionniste, épidémiologiste et professeur émérite de nutrition à l'Université Sorbonne Paris Nord, Marco Romero, médecin généraliste, enseignant au département de médecine générale de la faculté de médecine de Bordeaux et qui est à l'origine d'un cours (obligatoire) pour les étudiants en médecine sur les stratégies d'influence de l'industrie, et Camille Moussé, interne en médecine générale à la faculté de médecine de Nantes, porte-parole du syndicat ISNAR-IMG.

Vous pouvez voir ou revoir l'intégralité de l'événement sur le site www.prescrire.org (via l'onglet "Libre Accès") ou sur la page Facebook de Prescrire

B. ÉPINGLÉ:

SUCCÈS: L'UE adopte une directive contre les procédures bâillons

L'Union européenne ne doit pas laisser le champ libre aux puissants pour traîner devant les tribunaux et réduire au silence les critiques désagréables. L'UE vient d'adopter une directive contre les procédures judiciaires abusives.

Maintenant, la "[loi de Daphne](#)" est là, du nom de la journaliste Daphne Caruana Galizia, qui a été assassinée à Malte.

Le soutien du Parlement européen a été écrasant. 546 eurodéputés ont voté en faveur de la directive, 47 contre. Les tribunaux pourront à l'avenir rejeter plus rapidement les plaintes infondées, les personnes injustement attaquées réclamer des compensations et les plaignants payer une amende.

Cfr. [ALERTE N°184: STOP AUX POURSUITES-BAILLONS\(7/2021\)](#):

C. ÉCHOS DE TERRAIN:

Une petite expérience clinique personnelle:

Un aérosol doseur = 250 km en voiture (280 en fait dans l'article référencé) en terme d'empreinte carbone (*) - J'ai vu un patient asthmatique de 43 ans

- entre le 1/11/22 et le 28/7/23, il a consommé 41 aérosols doseurs de duovent (8200 doses en 9 mois)
- le 28/7/23, je lui prescris du symbicort:
- entre le 28/7/23 et le 19/1/24
 - il a consommé 3 turbohaler
 - il a consommé 1 duovent (200 doses en 6 mois)

Combien de km économisés ?

Réponse :

Economie de 52.6 aérosols doseurs par an = 13.166km - À l'avenir, on économisera un tour complet de la terre tous les 3 ans

(*) [Green Inhaler – Making your inhaler more environmentally friendly](#) et <http://dx.doi.org/10.1136/bmj-2022-072328>

D. BRÈVES:

Rencontres-débats Prescrire 2023-2024:



Visionnez les vidéos du débat "Bien évaluer les médicaments, pour mieux soigner. Comment concilier l'intérêt des patients d'aujourd'hui et de ceux de demain ?"

ASCOP: Aide et Soins centrés sur les objectifs de vie de la personne

Intégrer la parole du patient dans les projets de soins, projet soutenu par la Fondation Roi Baudouin - [Plus d'info](#)

Avis rendus par l'Observatoire belge des maladies chroniques

Depuis 2012, l'Observatoire des maladies chroniques évalue les besoins des patients atteints d'une maladie chronique, il identifie les difficultés et les points d'amélioration dans leur prise en charge, et il suit les solutions apportées.

L'Observatoire émet régulièrement des avis, de sa propre initiative ou à la demande de la Ministre des Affaires sociales et de la Santé ou d'autres organismes. Plusieurs avis intéressants sur ce site...

Belgique: Anxiété, stress, insomnie et dépression: comment bien accompagner vos patients ?

Très (trop ?) complet, un manuel de psychiatrie, très concret et pratique destiné au médecin de première ligne et au pharmacien(ne). A l'occasion de la campagne sur le bon usage des psychotropes, coordonnée par le SPF Santé publique. <https://usagepsychotropes-guide.be/> Gratuit !

E. OUTILS:

Alzheimer : un guide actualisé des interventions non médicamenteuses

La Fondation Médéric Alzheimer met à disposition une version enrichie de son guide pratique des interventions non médicamenteuses dans l'accompagnement des personnes vivant avec la maladie d'Alzheimer. Cette nouvelle version complète certains chapitres en mettant en avant des interventions ou des dispositifs spécifiques. (Tiré de [Thériaque-Info N°155 - 19 mars 2024](#))

Utilisation des essais non comparatifs comme essais pivots pour l'AMM (septembre 2023):

En septembre 2023, Prescrire a transmis ses commentaires à une consultation publique de l'EMA sur l'utilisation des essais non comparatifs comme essais pivots pour l'AMM (*).

Prescrire estime que *le document de réflexion pointe à juste titre les faiblesses méthodologiques des essais non comparatifs pour évaluer l'éventuelle efficacité d'un médicament. C'est en raison de ces faiblesses que, sauf rares exceptions, une autorisation de mise sur le marché (AMM) ne devrait pas être basée sur de tels essais.*

Prescrire a regretté que le document de réflexion :

- ne précise pas clairement ce que permettent généralement les essais non comparatifs (étayer des hypothèses) et ce qu'ils ne permettent pas (démontrer un lien causal du traitement)*
- ne définit pas d'emblée les quelques situations exceptionnelles dans lesquelles l'utilisation d'un essai non comparatif comme base d'une AMM est éventuellement envisageable.*

Avec des exemples à la clef, Prescrire a fait part de son inquiétude que, malgré les faiblesses des essais non comparatifs, l'EMA les accepte de plus en plus souvent comme seule base pour les AMM, avec en plus une évaluation réalisée surtout sur des critères intermédiaires non cliniques.

(*) [Consultation de l'EMA](#) : Reflection paper on establishing efficacy based on single arm trials submitted as pivotal evidence in a marketing authorisation - Considerations on evidence from single-arm trials

Les anciens numéros de la lettre sont disponibles sur le site du GRAS trois mois après leur parution.

Vous souhaitez réaliser votre TFE en lien avec une des thématiques suivies par le GRAS ? Contactez-nous !

COMMENT SOUTENIR ET PARTICIPER AUX ACTIVITÉS DU GRAS ?

- 1) En prenant un abonnement de soutien à La Lettre du GRAS et en la faisant connaître autour de vous, spécialement auprès des plus jeunes
- 2) En encadrant un(e) jeune généraliste en formation dans la réalisation de son TFE sur un des thèmes promus par le GRAS.
- 3) En pratiquant de la Webvigilance : vous acceptez de suivre un site internet et d'épingler les nouvelles intéressantes à faire connaître
- 4) En participant à notre réseau de publiligilance en nous rapportant les pratiques contraires à l'éthique dans les (in)formations, la promotion de certains produits, le sponsoring ou la recherche médicale que vous rencontrez dans votre pratique.
- 5) En animant des rencontres (Séminaires locorégionaux, GLEM, Dodécagroupes...) autour de thématiques portées par le GRAS qui peut vous proposer des outils d'animation

Participez

DES OUTILS D'ANIMATION DISPONIBLES POUR VOTRE GLEM OU VOTRE DODECAGROUPE.

ASBL GRAS

Rue Duployé, 20
6180 - COURCELLES
Belgique

Numéro d'entreprise :
0435.935.717 – RPM
Charleroi
Banque : BE32 0682
0922 6502

Nous pouvons vous aider à préparer une réunion avec des confrères/sœurs intéressé(e)s par les problématiques abordées par le GRAS, à l'aide de PPT intitulés : Soyez PublavigileTIC, ABC de lecture critique, R/ sous influence, Stop aux médicaments camouflés, Où trouver une information médicale fiable ? GRAS : stop ou encore ? ... ou sur certaines de nos actions de publavigilance. Diaporamas disponibles aussi sur ssmg.be sur la prévention quaternaire, la lecture critique d'articles scientifiques ou des ressources EBM, etc.

La Lettre du GRAS est une publication du [Groupe de Recherche et d'Action pour la Santé](#) (GRAS asbl) - Editeur responsable : Marc Bouniton, 20, rue Duployé, 6180 -Courcelles - N'hésitez pas à diffuser largement cette newsletter auprès de vos collègues.

Pour nous faire des suggestions, nous rapporter vos expériences de publavigile ou rejoindre notre équipe, envoyez-nous un mail à l'adresse: le.GRAS.asbl@gmail.com.

Pour recevoir gratuitement les prochaines Lettres du GRAS, il suffit d'envoyer un mail à le.GRAS.asbl@gmail.com.

Vous voulez soutenir notre action ?

Bonne idée! Vous pouvez prendre un abonnement de soutien à 20 €. Ce montant est à verser sur le compte : IBAN : BE32 0682 0922 6502 , BIC : GKCCBEBB de l'asbl GRAS, rue Duployé, 20 à 6180 - COURCELLES (Belgique) en mentionnant votre NOM + PRENOM ou INSTITUTION + Abonnement LLG + année. N'OUBLIEZ PAS d'envoyer également par mail à le.GRAS.asbl@gmail.com votre demande d'abonnement avec le nom ou l'institution abonnée et SURTOUT L'ADRESSE MAIL à laquelle La Lettre du Gras doit être envoyée.

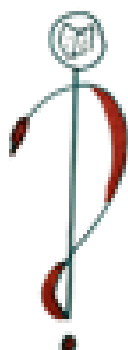
Vous voulez vous désabonner ?

Envoyez un mail à le.GRAS.asbl@gmail.com

Politique de confidentialité :

L'ASBL GRAS prend les précautions utiles pour que les coordonnées de ses abonnés et de ses membres restent au sein de l'ASBL GRAS aux seules fins de l'envoi de courrier de l'ASBL et de sa lettre d'information 'La Lettre du GRAS'. Les abonnés qui ne souhaitent plus recevoir la 'Lettre du GRAS' sont invités à nous le faire savoir par courriel à l'adresse mail de l'ASBL ci-dessus.

Tout abonné est censé accepter que le GRAS lui adresse la 'Lettre du GRAS' et les courriers informatifs de l'ASBL, sauf avis contraire exprimé uniquement par courriel à cette même adresse mail ci-dessus.



<https://www.facebook.com/GRASante>

Le.GRAS.asbl@gmail.com

www.gras-asbl.be